



Demande d'informations soirée privée.

Par **Lienj**, le **19/06/2011 à 22:44**

Bonjour,rnrnCourant été 2011, je suis chargé de l'organisation d'une soirée dans une salle que j'ai louée dans le sud de la France.rnrnVis-à-vis de la loi, je me pose donc plusieurs questions :rnrn1) Devrais-je payer une taxe à quelqu'un ? L'entrée de la soirée est gratuite, seule une participation 1 semaine avant la soirée est demandée (15€). Je précise que c'est une soirée privée, chacun des invités a reçu une carte d'invitation.rnrn2) Le bar est offert, mais il n'y aura AUCUN mineur à cette soirée. En cas d'incident après la soirée avec un ou plusieurs invités, qui sera responsable ?rnrn3) Dois-je prendre une certaine assurance ? Responsabilité civile ou autre ?rnrnJe tiens à faire en sorte que cette soirée reste dans la légalité au maximum. C'est pour cette raison que je viens poser ces questions ici.rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **19/06/2011 à 23:03**

Vous devez avoir une personnalité juridique pour faire payer l'entrée afin ensuite de reverser la TVA, il s'agit d'une activité commerciale.rnrnles invités viennent d'où ? rnrn[citation]En cas d'incident après la soirée avec un ou plusieurs invités, qui sera responsable ? [/citation] Vous. Si vous avez servi des gens en état manifeste d'ébriété. C'est du pénal, donc une assurance ne sert à rien contre les conséquences d'une infraction pénale, par contre, niveau réparation civile, voir avec un organisme d'assurance professionnelle (attention, bien souvent, ils ne garantissent pas les conséquences d'une infraction pénales)